

RCPM – INSTRUCTIONS DECONFINEMENT A COMPTER DU 9 JUIN

Le décret ministériel N° 2020-663 du 31 mai 2020 marque une étape supplémentaire du déconfinement.

Les mesures que nous mettons en place pour le RCPM s'appuient sur les directives émises par la FFA le 5 juin 2020 en accord avec les pouvoirs publics. Ces mesures doivent être respectées strictement pour la protection de votre santé, celles des entraîneurs et plus généralement celles de tous.

Julien Sourget et Julien Lubert sont chargés de leur application au quotidien.

Stéphane PIHIER
Président RCPM

Stephen WOYNAR
Référent COVID 19

Pour les activités sportives, en zone orange (cas du RCPM) le principe général est celui d'une pratique exclusivement en extérieur. Le port du masque n'est plus une obligation dès lors que les autres gestes barrières, et notamment la distanciation physique d'un mètre minimum, sont respectées.

Nombre de personnes au club simultanément	Par groupe de huit personnes isolés les uns des autres, ne présentant aucun symptôme (fièvre, toux, difficultés respiratoires), Respecter une distanciation d'1 mètre minimum
Inscription préalable sur le planning	<ul style="list-style-type: none">• Enregistrement sur Doodle (bateaux courts) et tableur (bateaux longs)• Inscription 24 H à l'avance,• Modération et validation par les coachs pour les bateaux courts,• Durée de l'entraînement 2 H tout compris en semaine et 1H45 le week-end (à respecter strictement).
Entrée dans le bâtiment	<ul style="list-style-type: none">• Par l'extérieur du bâtiment (cour ou chemin de halage),• Lavage des mains en arrivant,• Accès autorisé uniquement au garage à bateaux et à la terrasse par l'escalier extérieur. Accès interdit à la salle de musculation et à l'étage du bâtiment (pas de vestiaires, pas de toilettes).
Les activités autorisées	<ul style="list-style-type: none">• Bateaux courts (skiff, fun skiff), ergomètre sur la terrasse avec accès par l'escalier extérieur), bateaux longs non barrés le week-end (4x, 4-)
Manipulation des bateaux	<ul style="list-style-type: none">• 1 seule manipulation de bateau par travée.• Inscription sur le cahier de sortie effectuée par le coach,• Accès au ponton (limité à 2 bateaux). Pas de croisement sur les passerelles.
Organisation de la sortie	<ul style="list-style-type: none">• Lavage des mains au savon obligatoire en arrivant et en partant (évier sous le tuyau d'arrosage),• Arriver en tenue au club,• Prévoir des chaussettes propres.
Zone de navigation	<ul style="list-style-type: none">• Le bras mort, la Seine (zone à préciser) pour les rameurs expérimentés,• Respecter un espacement d'au moins 10 mètres entre les embarcations.
Nettoyage après utilisation du matériel	<ul style="list-style-type: none">• Un seau avec un mélange d'eau et de javel sera mis à disposition,• Nettoyer les poignées des pelles, la sellette, la planche de pieds et les zones de la coque ayant pu être touchées lors des manipulations. Les mêmes dispositions prévalent pour les ergomètres. <p>INTERDIT : pas de lavage au tuyau d'arrosage des coques.</p>
Départ du club	Par l'extérieur